

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 21 décembre 2016

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 3 727 200 F, en vue de la rénovation et de la surélévation du collège Rousseau à Genève – Petit Saconnex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 727 200 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau à Genève – Petit-Saconnex.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	3 349 259 F
– TVA (8%)	267 941 F
– Renchérissement	0 F
– Activation des charges salariales du personnel interne	110 000 F
Total	3 727 200 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2017, sous la politique publique A – « Formation » rubrique 02300600 5040.

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

Le collège Rousseau, construit en 1969, est localisé à l'avenue du Bouchet 16A, à Genève – Petit-Saconnex. Il est l'un des 11 collèges de l'enseignement secondaire II (ci-après : ES II). Ce bâtiment fut conçu et construit avec un soin particulier par l'architecte Alain Ritter.

La raison première de son édification était d'ordre démographique. Dès le milieu des années 1960, l'école secondaire genevoise avait en effet vu ses effectifs s'accroître en raison du baby-boom des années 1954 à 1964 et de la démocratisation des études qui avait incité dès 1968 un plus grand nombre d'élèves à poursuivre des études secondaires supérieures.

Cette évolution démographique amena un changement important dans l'histoire du Collège de Genève; jusqu'alors, les garçons allaient en effet au collège sur la rive gauche et les filles à l'école supérieure des jeunes filles de la rive droite, à la rue Voltaire. A l'occasion de l'ouverture de ce nouvel établissement, annoncé comme le premier d'une importante série, le Collège et l'Ecole supérieure des jeunes filles fusionnèrent en 1969 au sein d'une nouvelle structure mixte baptisée Collège de Genève, qui comportait les bâtiments de Calvin, Voltaire et Rousseau. Désormais, les élèves fréquentaient un bâtiment donné en fonction de leur lieu de résidence, et non plus de leur sexe.

Le collège Rousseau est donc le premier collège genevois à avoir été conçu et construit en tant que tel, Calvin et Voltaire héritant pour leur part des bâtiments historiques qui avaient abrité les institutions antérieures non mixtes (alors que la mixité entre filles et garçons sera la règle dès l'ouverture de Rousseau), complétés de multiples annexes dispersées un peu partout dans le canton. La commission des travaux amenée à préavis sur le crédit de construction avait d'ailleurs reconnu qu'il « *était temps qu'à côté du vénérable et historique collège Calvin et après toutes cette série "d'annexes provisoires", un bâtiment marquant les conceptions et les exigences de notre époque voie le jour et puisse assurer la rentrée des fortes volées d'élèves dès 1969 déjà* » (Mémorial du Grand Conseil, séance du 24 février 1967, p. 493).

Au moment de son inauguration, le *Journal de Genève* présentait le collège Rousseau « *comme une petite université, dans le style le plus moderne et le*

plus adapté aux exigences de l'enseignement actuel » tout en soulignant que « *les matériaux utilisés tels que le béton sablé, les vitrages teintés de bronze, l'aluminium éloxé bronze, confèrent à l'ensemble une chaleur toute particulière.* » (F. Bo, *Journal de Genève* du 28 octobre 1969). L'élément pédagogique principal résidait alors dans l'aménagement particulièrement complet et novateur des différents laboratoires et dans un équipement technique de pointe qui, comme le soulignait Werner Uhlig, premier directeur de ce collège, aidait le maître « *à varier ses leçons et à décroisonner l'école et à l'ouvrir sur le monde* » (*ibidem*).

Avec le temps et le recul actuel, indéniablement, l'édifice a acquis un rôle de témoin d'un art de construire de l'époque, lui conférant ainsi une valeur patrimoniale certaine malgré sa vétusté. Exploité depuis bientôt 50 ans, il accueille chaque année environ 800 élèves ainsi que 120 collaboratrices et collaborateurs (enseignants et personnel administratif et technique).

Concernant l'état de vétusté du bâtiment, un diagnostic a été effectué en 2010. Il a démontré que cet établissement est dégradé et ne répond plus aux normes en vigueur. Il figure en 9^e position sur 200 dans le classement des priorités de rénovations établi en 2014 sur la base d'une première étape d'expertises du parc immobilier de l'Etat de Genève.

Le site est partagé avec deux bâtiments utilisés par le DIP, mais dont le fonctionnement est indépendant du collège :

- la villa Lullin et ses dépendances, bâties du 18^e siècle, utilisées pour l'accompagnement des élèves du secondaire en risque de rupture ou en décrochage scolaire. Elle peut accueillir une vingtaine d'élèves simultanément, pris en charge par une équipe pluri-professionnelle (pédagogique, éducative, sociale, thérapeutique et orientation);
- un pavillon provisoire de 12 classes, réalisé en 2006, en même temps que ceux de l'école de culture générale Jean-Piaget et du collège et école de commerce d'Emilie-Gourd. Ce pavillon, qui est en bon état, est actuellement utilisé par le collège Rousseau et le service de l'accueil du postobligatoire (ACPO).

2. Programmes des locaux

Les études pour la rénovation du bâtiment ont été accompagnées d'une évaluation des besoins pédagogiques de la part du DIP aussi bien au niveau des infrastructures existantes que de la taille même du collège.

La demande d'agrandissement du collège existant porte sur plusieurs points :

- la difficulté de réaliser des nouvelles écoles en lien notamment avec le manque de terrains disponibles et la complexité des procédures;
- la nécessité, découlant du premier constat, d'optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires existants;
- l'adéquation nécessaire du programme des locaux du collège Rousseau à ceux des nouvelles écoles de l'ES II, qui sont plus importants;
- la nécessité de supprimer un pavillon de 8 classes très vétuste situé sur la parcelle du collège Voltaire dont la perte devra être compensée par l'augmentation de salles ordinaires au collège Rousseau.

Le nouveau programme, qui est joint au présent projet de loi, permettra l'accueil d'environ 1000 élèves, soit 200 de plus qu'actuellement.

La surface nette utile est augmentée d'environ 2000 m², ce qui permet notamment d'augmenter les surfaces dédiées à l'enseignement général, aux activités artistiques (qui par manque de surfaces exploitent en partie des locaux en sous-sol), au centre de documentation (qui dispose d'un seul volume très insuffisant et d'aucune salle de travail) et à l'administration.

Les premières hypothèses de réorganisation interne en lien avec la surélévation, qui devront être affinées lors des études à venir, prévoient le regroupement des salles de sciences dans le futur dernier étage. Cette solution permettrait, à la fois, de regrouper directement sous la toiture les locaux qui nécessitent un système de ventilation conséquent, et d'avoir toujours à disposition, lors des étapes de rénovation, les équipements de sciences sans devoir recourir à des solutions transitoires, dans des pavillons provisoires, très onéreuses et seulement partiellement récupérables. Le déplacement de l'actuel appartement du concierge au dernier étage permettrait de résoudre le manque de surfaces de la bibliothèque et de réorganiser le secteur administratif très désuet. Les salles de musique resteraient au rez-de-chaussée inférieur à proximité de l'aula et les autres salles pour les activités artistiques seraient réparties au premier et deuxième étages dans les surfaces donnant sur le patio central.

La cafétéria fera également l'objet d'une amélioration de son fonctionnement au travers d'une modernisation et d'un agrandissement.

De façon générale, tous les locaux scolaires feront l'objet d'une mise à jour des équipements fixes et mobiles, là où c'est nécessaire, en fonction des nouveaux besoins pédagogiques.

Cette rénovation permettra de redonner au collège Rousseau, comme ce fut le cas lors de son ouverture il y a près de 50 ans, des locaux plus adaptés aux exigences de l'enseignement actuel.

3. Etudes préliminaires

En plus du diagnostic préalablement réalisé (2010), une étude préliminaire ayant pour but d'élaborer le présent projet de loi a été réalisée en juillet 2016. Elle a confirmé la nécessité de rénover le collège Rousseau, mais aussi de le surélever, afin de pouvoir y intégrer le programme des locaux des collèges actuels.

4. Brève description du bâtiment et de son contexte

4.1 Le lieu

Le collège est implanté sur une grande parcelle de 20 500 m² (dont 18 022 m² de surfaces brutes de plancher pour le bâtiment, réparti sur 4 niveaux). L'entrée principale donne sur l'avenue du Bouchet, qui délimite la parcelle au nord-ouest alors que le chemin Buisson la circonscrit au sud-est. La pente, relativement marquée, fut utilisée dans la conception de l'édifice afin de générer un gabarit relativement bas en amont (rez-de-chaussée plus 2 niveaux) qui puisse dialoguer avec la maison de maître présente sur le site (Villa Lullin, terminée en 1777) et offrir un niveau supplémentaire du côté aval.

4.2 La typologie

Le concept typologique général consiste en l'organisation de salles de classes autour d'une cour centrale (patio), soit le lieu stratégique de l'école, qui offre de l'air, de la lumière ainsi qu'un espace de récréation privilégié. Le corps principal est un parallélépipède composé de 2 niveaux semblables posés sur le rez-de-chaussée supérieur, vaste espace transparent et traversant qui permet de mettre en relation le bâtiment avec son territoire. Le rez inférieur, qui s'articule quant à lui autour de l'aula, comprend, entre autres locaux, la cafétéria. En aval est positionné le long corps semi-enterré comprenant les trois salles de gymnastique en enfilade, dont les toitures constituent la terrasse du rez inférieur.

4.3 La structure

L'ensemble de l'ossature du bâtiment est en béton armé. La structure porteuse verticale est composée de murs et de piliers. Les dalles sont soit pleines, à caisson (pour la grande portée de l'aula) ou nervurées pour les salles de gymnastique. A l'intérieur, des voiles porteurs en béton armé sont traités avec des rainures verticales saillantes, conférant ainsi un certain caractère aux espaces distributifs.

4.4 Les façades

Les façades du collège sont constituées de panneaux identiques en béton préfabriqué. Chaque module comprend une fenêtre et s'accroche aux nez de dalles. Leur matérialité est du béton sablé de couleur beige. Cette conception de façade est probablement inspirée du siège de la société Enso-Gutzeit à Helsinki (Alvar Aalto, architecte), œuvre qui eut une influence certaine en Europe et dont on trouve nombre d'exemples de ce type à Genève.

4.5 Les aspects patrimoniaux

Bien que ce bâtiment ne soit ni classé, ni inscrit à l'inventaire, l'office du patrimoine et des sites (OPS) considère cet objet avec un intérêt patrimonial certain. Il sera un interlocuteur incontournable pour garantir une rénovation respectant l'architecture originelle du bâtiment.

4.6 La lumière et les transparences

Un élément, immatériel mais néanmoins de haute importance patrimoniale, qui est à prendre en compte pour le projet de rénovation, concerne le maintien des transparences, voulues par l'architecte. Le patio, à ce titre, permet une mise en relation des espaces de circulation horizontale entre les différents niveaux ainsi qu'entre l'intérieur et l'extérieur. Ces transparences ne devront pas être perdues par des obstructions diverses et les compartimentages selon les normes AEAI (association des établissements cantonaux d'assurance incendie) devront tenir compte de cet aspect.

5. Projet de rénovation et surélévation

La rénovation du bâtiment sera une constante recherche et pesée des intérêts entre les 3 facteurs principaux que sont l'architecture (d'une manière sous-jacente, le patrimoine), l'énergie et l'économie, tout en répondant aux besoins du collège. A ce titre, les principaux constituants du bâtiment sont décrits ci-dessous ainsi que les points majeurs des interventions à effectuer.

5.1 L'enveloppe (façades)

Les façades possèdent un rôle qui va au-delà de leur simple aspect fonctionnel : elles représentent le caractère du bâtiment. De ce fait, il convient de les restaurer sans les modifier. Par contre, les fenêtres et façades rideaux en aluminium sont à remplacer. La principale contrainte sera d'en augmenter la performance énergétique, afin de respecter les exigences de la loi sur l'énergie (LEn).

5.2 La sécurité

Concernant les questions de sécurité au feu (normes AEAI), il conviendra d'adapter le bâtiment par le moyen de compartimentages et autres sorties de secours à rajouter. Pour les éventuels matériaux polluants et dangereux, une expertise doit être réalisée en amont, afin de mesurer l'ampleur des travaux de dépollution (amiante, plomb, PCBs, HAP, etc.). Une étude approfondie devra être réalisée afin de mettre le bâtiment en conformité avec les normes parasismiques actuelles.

5.3 Le second œuvre

Nombre d'éléments architectoniques du second œuvre sont à remplacer (faux-plafonds, revêtements de sols, cloisons, sanitaires, etc.) et à restaurer (portes intérieures en bois, casiers en noyer, impostes intérieures en acier, etc.), dans le respect des normes en vigueur.

5.4 Les chauffage-ventilation-sanitaires-électricité (CVSE)

La plupart des composants des installations techniques (CVSE) sont d'origine (1969). L'entretien fut régulièrement effectué, mais cependant, presque tous ces composants sont déjà arrivés en fin de vie et ne répondent plus aux normes actuelles. Les installations de production ainsi que la distribution doivent être remplacées.

5.5 Les adaptations pour les personnes en situation de handicap

Certaines adaptations seront à réaliser (création de rampes, de monte-personnes, etc.) afin de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR).

6. Surélévation d'un étage

Etant donné le besoin en locaux supplémentaires pour le collège, une surélévation permettrait de répondre à cette pénurie en offrant 3 694 m² de surfaces brutes supplémentaires. Cet ajout s'inscrirait toujours dans les gabarits légaux selon la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Cette surélévation correspond à une augmentation des surfaces brutes totales de 20,5%, par rapport aux surfaces brutes existantes.

7. Logistique des travaux

Pour mener à bien cet important chantier, les travaux devraient s'effectuer par étapes, afin que les cours puissent continuer en parallèle. Dans cette optique, il faudra mettre à disposition sur le site des locaux provisoires, par le

biais de modules préfabriqués à démonter après les travaux. Une étude préliminaire a permis d'identifier leur position optimale au sud de la parcelle sur la toiture des salles de gymnastique.

8. Délais

Selon le planning actuel, le concours d'architecture débutera en 2017; s'en suivront les études permettant de déboucher sur une autorisation de construire.

Les travaux se dérouleront sur 2 ans et demi. La mise à disposition du bâtiment entièrement rénové et surélevé devrait avoir lieu en 2022.

9. Coût des études

Le montant proposé pour l'étude du projet de rénovation et surélévation du collège est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires de l'ordre de 63 615 000 F y compris études. Ce montant prend en compte une intervention considérée comme moyenne. Dans ces montants, sont compris la TVA, les pavillons provisoires (salles temporaires installées pendant la durée des travaux) s'ils sont achetés, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement ainsi que l'activation des charges salariales du personnel interne.

Les prestations partielles pour la phase 4.1 – appels d'offres concernant les travaux préparatoires et une partie du gros œuvre – sont déjà intégrées dans le PL étude afin d'anticiper la préparation de l'exécution. Cette démarche permet de gagner quelques mois pour le démarrage des travaux (environ 4 à 6 mois déjà intégrés dans la planification), afin de mettre en exploitation cet ouvrage dans les meilleurs délais, compte tenu de l'urgence du besoin.

Le montant du crédit d'étude, pour la version moyenne, représente :

– Concours d'architecture	496 188 F
– Frais d'étude – Phases 3.1, 3.2 et 3.3	2 191 498 F
– Frais d'étude – Phase 4.1 partielle – appels d'offres	661 584 F
Sous-total	3 349 270 F
– TVA (8%)	267 942 F
– Activation des charges salariales du personnel interne	110 000 F
Total crédit d'étude y compris TVA	3 727 212 F
Total arrondi à	3 727 200 F

10. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la restauration, la rénovation et la surélévation de ce collège et de mettre ainsi à disposition du DIP les équipements nécessaires aux besoins en surfaces nouvelles générés par l'augmentation des effectifs.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Planification des dépenses et revenus d'investissement du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 4) *Tableau comparatif du programme collège Rousseau avant et après travaux (DIP)*
- 5) *Schémas des zones avant et après travaux (DIP)*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des finances.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 727 200 F, en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau à Genève - Petit-Saconnex.
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 0230 - Nat 5040
- ♦ Politique(s) publique(s) concernée(s) : "A – Formation".
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	3'727'200
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	3'727'200

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépense brute	2.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.7
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	2.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.7

- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
NET LIE et INDUIT	-0.04	-0.07	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.17	-0.17

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2017, conformément aux données des tableaux financiers.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2017.
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : *11 nov. 2016* Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le : *14/11/2016* Signature du responsable financier du département utilisateur : *P. TISSOT*

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : ce crédit d'investissement est inscrit au PDI 2017-2026.

Genève, le : *11 Novembre 2016* Visa du département des finances :

A. ROBBET

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 10 novembre 2016.

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET
Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 727 200 F, en vue de la rénovation et surélévation du
collège Rousseau à Genève - Petit-Saconnex

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
TOTAL charges liées et induites	0.04	0.07	0.07	0.07	0.07	0.12	0.17	0.17
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.04	0.07	0.07	0.07	0.07	0.12	0.17	0.17
Intérêts [34]	0.04	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.05	0.09	0.09
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.04	-0.07	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.17	-0.17
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.04	-0.07	-0.07	-0.07	-0.07	-0.12	-0.17	-0.17

Remarques :

Les amortissements des études débutent à la mise en service de l'ouvrage soit en 2022.

Date et signature direction financière (investisseur) :

11 nov. 2016 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

14-11-2016 P. Tissot 

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET REVENUS D'INVESTISSEMENT

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 727 200 F, en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau à Genève - Petit-Saonnex

Projet présenté par le Département des Finances

(montants annuels, en millions de F)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses d'investissement		2.00	1.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.73
Recette d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissement net		2.00	1.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.73
Bâtiment	40 ans	2.00	1.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.73
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Aucun		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

M. nov. 2016 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

14/11/2016 P. Trissot 

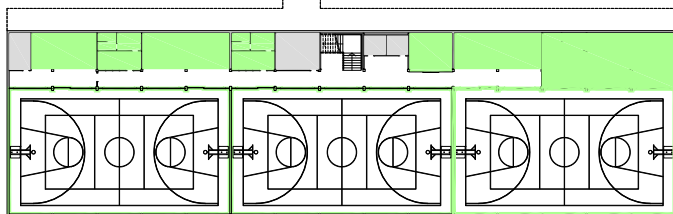
ANNEXE 4

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT
Direction de logistique

ANNEXE 4

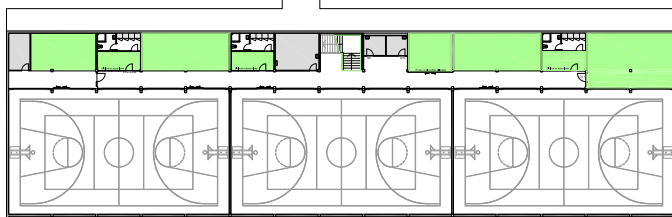
TABLEAU COMPARATIF DU PROGRAMME COLLEGE ROUSSEAU AVANT ET APRES TRAVAUX								
Catégories	ROUSSEAU AVANT TRAVAUX				ROUSSEAU APRES TRAVAUX			
	nb	surface/m2			nb	surface/m2		
		local	ss-total	total		local	ss-total	total
ENSEIGNEMENT GENERAL				2830				3750
Salle de cours	28	63	1764	38	60	2280		
Salle sémin.ou demi-classe	5	41	205	5	40	200		
Salle double ou IG	5	84	420	5	85	425		
Laboratoire de langues	2	42	84	2	40	80		
Salle info / multimédia	1	85	85	7	85	595		
Atelier info	3	84	252					
Bureau	1	20	20					
SCIENCES			1424				1505	
Salle polyvalente- Science	2	85	170					
Salle de cours - Biologie	1	63	63	2	60	120		
Salle polyvalente - Biologie	2	63	126	1	80	80		
Salle de cours - Chimie	2	63	126	1	60	60		
Laboratoire - Chimie	2	85	170	2	85	170		
Salle polyvalente - Chimie	1	63	63	2	85	170		
Salle de cours - Physique	1	63	63	3	60	180		
Laboratoire - Physique	1	63	63	1	80	80		
Salle polyvalente - Physique	1	85	85	1	85	85		
Salle polyvalente - Physique	1	85	85	1	120	120		
Préparation - Chimie	2	20	40	1	40	40		
Préparation - Biologie	1	42	42					
Préparation - Biologie	3	20	60	1	40	40		
Préparation - Physique	1	42	42	1	60	60		
Préparation - Physique	1	21	21					
Dépôt - Biologie				1	20	20		
Dépôt- Chimie				1	20	20		
Local produits toxiques				1	30	30		
Dépôt - Physique				1	30	30		
Bureau - Biologie	1	20	20	1	20	20		
Bureau - Chimie	1	20	20	1	20	20		
Bureau - Physique	1	20	20	1	20	20		
Collection - Physique	1	20	20	1	20	20		
Local balances	1	20	20	1	20	20		
Salle d'optique	1	20	20	1	20	20		
ACTIVITES ARTISTIQUES			472				940	
Atelier céramique	1	44	44					
Atelier / Salle infographie	1	63	63	1	80	80		
Laboratoire de photos	2	83	166	3	85	255		
Salle de musique	1	35	35	1	35	35		
Dépôt musique	2	61	122	2	80	160		
Salle de répétitions	1	42	42	1	50	50		
Salle d'activités créatrices				4	30	120		
Salle de dessin				2	80	160		
				1	80	80		
EDUCATION PHYSIQUE			1847				1847	
Salle de gymnastique simple	3	411	1233	3	411	1233		
Musculation	1	65	65	1	85	85		
Bureau-vestiaires maîtres	3	20	60	2	20	40		
Vestiaires	6	31	186	6	31	186		
Douche élèves	4	12	48	4	12	48		
Local matériel	2	50	100	2	50	100		
	1	65	65	1	65	65		
	2	23	46	2	23	46		
WC	8	4	32	8	4	32		
Dépôt	2	6	12	2	6	12		

ANNEXE 5

SCHEMA DES ZONES
AVANT ET APRES TRAVAUX

APRES TRAVAUX

sous-sol - 2















0 1 5 10

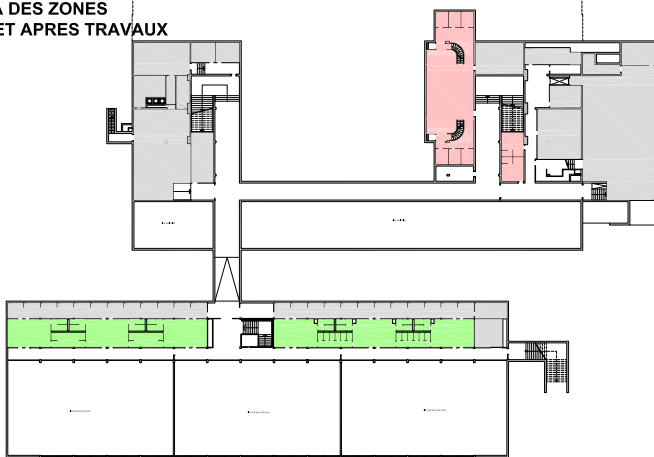
AVANT TRAVAUX

sous-sol - 2



	Enseignement général.		Education physique.		Locaux élèves
	Enseignement général (Info-multimédias).		Centre de documentation.		Auditoire - Aula.
	Sciences.		Administration.		Cafétéria.
	Activités créatrices et artistiques.		Locaux enseignants.		Divers - Locaux techniques.

**SCHEMA DES ZONES
AVANT ET APRES TRAVAUX**



APRES TRAVAUX



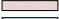


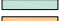





sous-sol - 1



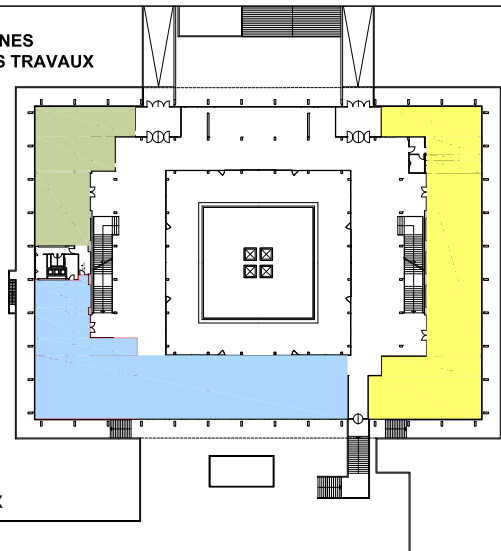
AVANT TRAVAUX

sous-sol - 1



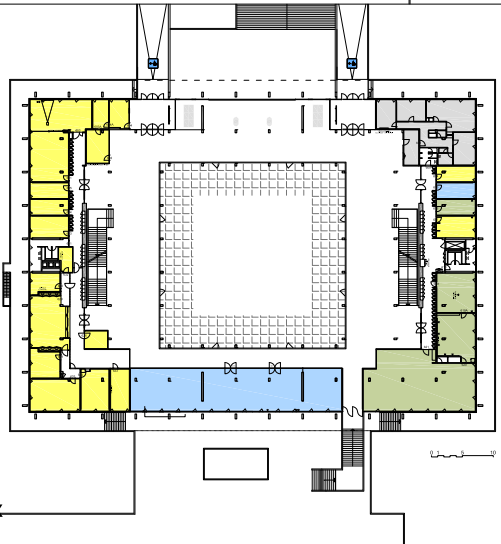
- | | | | | | |
|---|--|---|--------------------------|---|-----------------------------|
|  | Enseignement général. |  | Education physique. |  | Locaux élèves |
|  | Enseignement général (Info-multimédias). |  | Centre de documentation. |  | Auditoire - Aula. |
|  | Sciences. |  | Administration. |  | Cafétéria. |
|  | Activités créatrices et artistiques. |  | Locaux enseignants. |  | Divers - Locaux techniques. |

**SCHEMA DES ZONES
AVANT ET APRES TRAVAUX**



APRES TRAVAUX

**rez-de-chaussée
supérieur**



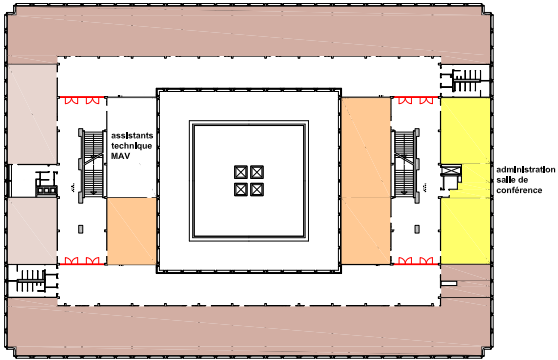
AVANT TRAVAUX

**rez-de-chaussée
supérieur**



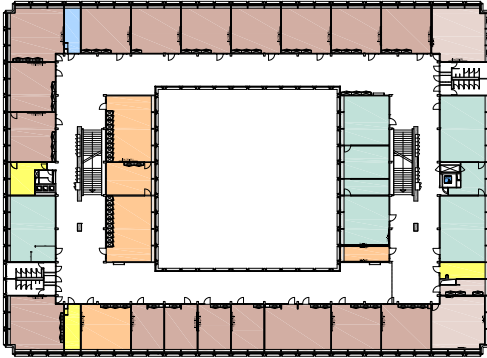
- | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------|--|-----------------------------|
| | Enseignement général. | | Education physique. | | Locaux élèves |
| | Enseignement général (Info-multimédias). | | Centre de documentation. | | Auditoire - Aula. |
| | Sciences. | | Administration. | | Cafétéria. |
| | Activités créatrices et artistiques. | | Locaux enseignants. | | Divers - Locaux techniques. |

SCHEMA DES ZONES AVANT ET APRES TRAVAUX



APRES TRAVAUX

1er étage



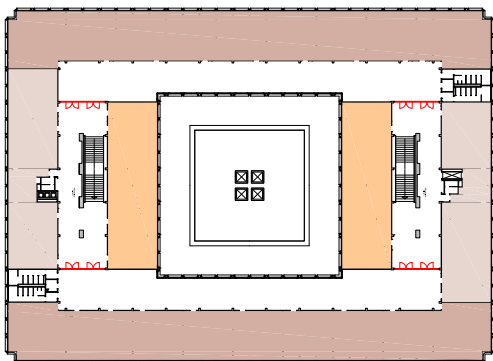
AVANT TRAVAUX

1er étage



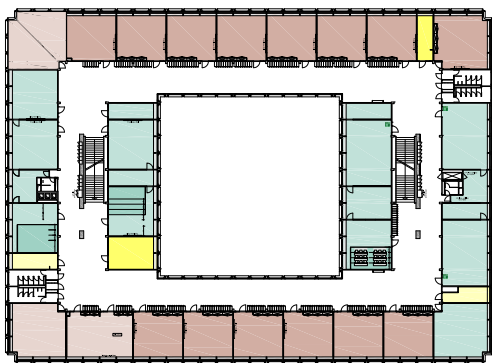
	Enseignement général.		Educacion physlque.		Locaux élèves
	Enseignement général (Info-multimédias).		Centre de documentation,		Auditoire - Aula.
	Sciences,		Administration.		Cafétéria.
	Activités créatrices et artistiques,		Locaux enseignants,		Divers - Locaux techniques.

**SCHEMA DES ZONES
AVANT ET APRES TRAVAUX**



APRES TRAVAUX













2ème étage



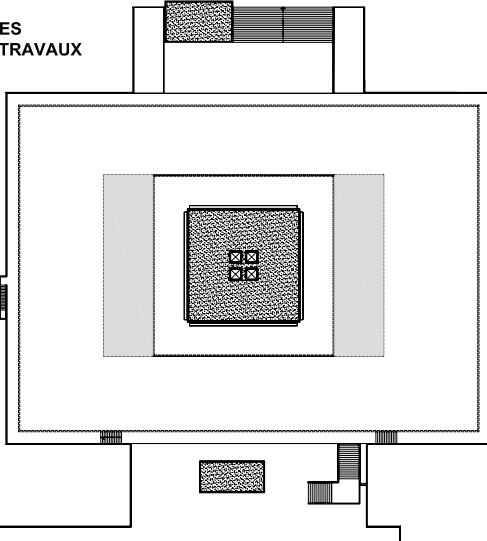
AVANT TRAVAUX

2ème étage



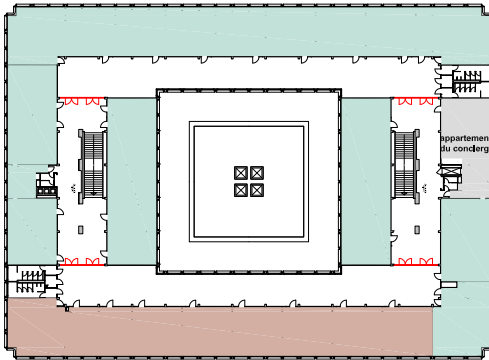
- | | | | | | |
|---|--|---|--------------------------|---|-----------------------------|
|  | Enseignement général. |  | Educaton physlque. |  | Locaux élèves |
|  | Enseignement général (Info-multimédias). |  | Centre de documentation. |  | Audtoire - Aula. |
|  | Sciences. |  | AdminISTRATION. |  | Caféteria. |
|  | Activités créatrices et artistiques. |  | Locaux enseignants. |  | Divers - Locaux techniques. |

SCHEMA DES ZONES AVANT ET APRES TRAVAUX



APRES TRAVAUX













Tolture



APRES TRAVAUX

3ème étage (surélévation)



	Enseignement général.		Educaton physlque.		Locaux élèves
	Enseignement général (Info-multimédias).		Centre de documentation,		Auditoire - Aula.
	Sciences,		Adminstration.		Cafétéria.
	Activités créatrices et artistiques,		Locaux enseignants,		Divers - Locaux techniques.